COMMUNE DE POSTROFF





BULLETIN COMMUNAL 2018

Date de parution
JUIN 2019

COMMUNE DE POSTROFF



BULLETIN COMMUNAL 2018



Dans ce numéro :

Les décisions du conseil municipal	*3*
Les chiffres	*6*
Les travaux	*8*
La marche populaire	*14*
A l'école	*16*
Etat civil	*19*
ACI des 6 villages	*20*
Donneurs de sang	*21*
Le gaspillage alimentaire	*22*
Adresses utiles	23

Sommaire :

- L'emblème de Postroff est inauguré
- Les travaux de réfection de la toiture de l'église interrompus en raison du décès d'un ouvrier sur le site
- 629 randonneurs à la marche populaire

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,
chers concitoyens,

2019 est la dernière année civile complète avant le renouvellement des Conseils Municipaux prévu en mars 2020. Six années représentent beaucoup dans une vie, mais ce mandat est passé très vite tant il a été riche en évènements. Nous avons pu concrétiser bien des projets importants que sont la toiture de l'église protestante et de la maison de l'école, la rue de l'église avec le mur de soutènement bordant l'aire de jeux, les routes de Niederstinzel et d'Eschwiller.

D'autres opérations, certes moins onéreuses mais tout aussi importantes ont été réalisées en grande partie en interne par l'employé communal et moi-même comme la peinture intérieure de la salle de l'école, la réfection du petit train de l'école, aménagement des entrées de village, aménagement de l'entrée du presbytère catholique, l'éclairage des églises, les illuminations de Noël en traverse, la plantation d'arbres et bien sûr, l'aménagement de la placette pour l'installation de l'emblème « PostrofferIsbär », qui me tenait personnellement à cœur.

Concernant notre vie communale, notre budget a été voté le lundi 15 avril, lors du conseil municipal. Une nouvelle fois, nous devons faire face à une baisse drastique des dotations de l'état, malgré tout nous poursuivrons avec des travaux utiles et des projets. Pour cet exercice, nous aimerions acquérir des parcelles à viabiliser au sein du village pour permettre à l'un ou l'autre jeune couple de s'y installer ou d'y rester.

Pour ce qui est des projets de plus grande envergure, je pense qu'il est prudent d'attendre les décisions départementales s'agissant du choix des orientations et de l'attribution des aides aux communes.

Nous prévoyons bien entendu de mener à terme les travaux de rénovation de la toiture de l'église catholique, interrompus à la fin de l'été en raison du drame qui a endeuillé ce chantier.

D'autres petits travaux comme le relevage de l'orgue de l'église protestante, d'amélioration du cadre de vie, d'achats de matériels, etc… rythmeront l'année à Postroff, à l'instar de la plupart des autres petites communes de notre pays.

Enfin, Postroff est désormais desservi par la fibre optique, ce qui favorise considérablement les échanges et l'ouverture à vitesse grand V vers le monde entier.

Puissions-nous continuer à profiter encore longtemps de la quiétude de notre petit village et de sa qualité de vie.

Restant à votre disposition, je vous souhaite, en mon nom, au nom des Elus et des Agents de notre commune, une bonne lecture.

Ernest
HOLTZSCHERER.

Les décisions du conseil municipal
Séance du 19 février

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence documents d'urbanisme : plan local d'urbanisme, carte communale et tous autres documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Le conseil municipal décide d'allouer à la coopérative scolaire de l'école primaire de Baerendorf une subvention communale de 500 € pour la participation de cinq élèves de Postroff à un voyage scolaire (classe de mer à Saint-Raphaël du 14 au 19 mai 2018) soit 100 € par élève.

Le conseil municipal approuve le programme d'actions à mener en forêt communale en 2018, proposé par l'Office National des Forêts et concernant les travaux patrimoniaux à savoir préparation de la végétation à la régénération et maintenance mécanisée de cloisonnement pour un montant de 1625,59 € TTC.

Le conseil municipal décide d'autoriser l'adhésion du SIVOM de l'Ischthal au SDEA, prend acte de la dissolution par arrêté préfectoral à intervenir du SIVOM de l'Ischthal et des conséquences patrimoniales qui en découlent, décide d'autoriser le transfert en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par le SIVOM de l'Ischthal au profit du SDEA et précise que le/les délégués de la commune de POSTROFF au titre de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » susmentionnée sera(ont) désigné(s) au sein des instances du SDEA par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud territorialement compétente au titre de la GEMAPI.

S'agissant de la demande de la CCSMS en vue d'obtenir le transfert du résultat du budget assainissement, le conseil municipal confirme que le solde de la section d'exploitation et celui de la section d'investissement ont été affectés dans leur totalité dans les travaux de réfection des chemins communaux menant à Eschwiller et à Niederstinzel avec le curage des fossés afin de prévenir les effets néfastes de ruissellement sur le réseau d'assainissement.

Pour ce qui concerne les dépenses obligatoires futures de la commune liées aux anciennes facturations de la redevance d'assainissement émises lorsqu'elle était compétente, celles-ci restent à sa charge malgré le transfert de compétence au 1er novembre 2016. Il s'agit par exemple des admissions en non-valeur, des créances éteintes, des annulations.

Séance du 19 mars

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2017, le compte de gestion dressé par le comptable et vote l'affectation du résultat de fonctionnement que est un excédent de 70 492,35 €, le résultat de la section d'investissement étant également un excédent de 73 357,06 €.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SARL TOITURES ANDRE ET JUVILLE de DIEUZE pour un montant HT de 128 293,47 € pour les travaux de réfection de la toiture de l'église catholique.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les sapeurs-pompiers. Compte tenu de la règlementation, les communes sont désormais dans l'obligation de réaliser les contrôles techniques trisannuels des poteaux d'incendie à compter de 2019.

En complément, et afin que cette charge ne grève pas les finances communales et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités :

Les contrôles techniques des poteaux d'incendie seront désormais réalisés par « Moselle Agence Technique »



d'une part, une baisse des cotisations obligatoires au SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux réalisé par les sapeurs-pompiers.

d'autre part, la mise en place d'un groupement des commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes et décide d'y participer.

Séance du 10 avril

Le Conseil Municipal décide de maintenir sans les augmenter, les taux des taxes directes locales pour 2018 qui sont les suivantes :
Taxe d'habitation : 16,13 % ; Taxe foncière (bâti) : 10,08 % ; Taxe foncière (non bâti) : 36,72 % ; pour un produit fiscal attendu de 46 990 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'année 2018, présenté par le Maire et arrêté à 193 583,41 € de dépenses et recettes pour la section de fonctionnement et à 238 215,41 € pour la section investissement et compte tenu des résultats reportés et des restes à réaliser.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les loyers des logements communaux de l'immeuble du n° 28 rue principale en 2018 et au delà pour l'instant.

Depuis janvier 2018 les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences (PEC).
Par conséquent, pour que le poste d'ATSEM de l'école de Postroff puisse générer une aide financière, il est nécessaire d'en modifier les critères.
Le conseil municipal décide ainsi de renouveler le poste d'emploi aidé pour une durée d'un an, rémunéré au SMIC au coefficient horaire de 20/35ème dans le cadre d'un parcours emploi compétences (PEC) pris en charge par l'état à hauteur de 50 % pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 puis de transformer ce poste en poste d'ATSEM principal de 2è classe (agent territorial spécialisé des écoles maternelle) à durée indéterminée avec un coefficient horaire de 20/35èmes.

Le conseil municipal décide de ne pas s'opposer au projet d'exploiter une carrière de calcaire à WEYER présentée par la société DIETRICH et pour lequel son avis est sollicité.

Séance du 23 juillet

Le conseil municipal accepte la mise à disposition par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le conseil municipal approuve le mode de répartition du Fonds

National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) tel que proposé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud

En raison de la présence de plaques de moisissures sur certains murs dus à l'absence de dispositif d'aération dans certaines pièces du logement de l'école, Monsieur le Maire a été amené à acheter un déshumidificateur de marque TROTEC. Il a réalisé cette transaction en ligne sur un site n'acceptant pas le paiement différé et a de ce fait avancé la somme de 249,95 € ce que le conseil municipal valide et lui en autorise le remboursement.

Le conseil municipal valide l'état récapitulatif des travaux supplémentaires réalisés par l'ouvrier communal depuis le mois de juin 2017 et décide le paiement d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires correspondant à 192 heures à M. Alexandre HOLTZSCHERER dont 156 heures sont consacrées à l'entretien de la station d'épuration et sont prises en charge par la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud.

L'entretien de la station d'épuration est réalisé par l'agent communal mais pris en charge par la Communauté de Communes.

Séance du 19 novembre

Le conseil municipal approuve le programme des travaux d'exploitation du bois pour l'exercice 2019 et ainsi que l'état de prévision des coupes. Il décide la vente du bois de nettoyage aux particuliers et fixe le prix à 12 € le stère (mise à prix en cas de vente aux enchères) et confie à l'ONF le suivi des lots de bois de chauffage suivant le tarif des prestations ONF soit pour la matérialisation et la réception des lots : 3,72 € TTC le stère.

Le Conseil municipal accepte la modification des taux au 1er janvier 2019 des Contrat d'assurance des risques statutaires .

le conseil municipal, décide de proroger pour une durée d'un an, la convention de participation à COLLECTEAM / HUMANIS pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire et la participation communale au dispositif.

Le conseil municipal donne son habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et engageant la Collectivité dans le processus de l'expérimentation en matière de Médiation Préalable Obligatoire.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 15 février 2018 pour l'évaluation des charges transférées au 1er janvier 2018 et autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à - 2 849 €.

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 27 septembre 2018 pour la révision libre des attributions de compensation, approuve le projet de nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, autorise le Maire à signer la convention avec la CC SMS pour la mise en place du Fonds de Concours de Fonctionnement d'un montant de 1 663 € ainsi que la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à 4 770 €.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le transfert par la CCSMS au SDEA de la compétence obligatoire « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et la compétence facultative « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le conseil municipal décide de prendre en charge à hauteur de 1 000 € les frais engendrés par la réalisation de la sculpture de l'emblème du village et avancés par le sculpteur Christian WILL de Wolfskirchen.

Il s'agit notamment de l'acquisition d'équipements spéciaux nécessaires à l'adaptation au matériau particulier mis en œuvre qu'est le grès blanc des Vosges, particulièrement difficile à travailler, des frais d'électricité, d'évacuation des déblais, ainsi qu'une indemnisation toute symbolique pour cette création artistique pour laquelle il a également réalisé un film retraçant toutes les étapes de la réalisation en précisant qu'il ne s'agit en aucun cas d'une rémunération au vu du nombre important d'heures de travail qu'a nécessité la réalisation d'une telle œuvre.

Le conseil municipal est désormais composé de 10 membres au lieu de 11. En effet, Mr Dominique BECKER a souhaité démissionner de son mandat en date du 27 novembre 2018.

Les élus ont décidé une fois de plus de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

LES CHIFFRES

Plutôt que de vous présenter le budget qui est un document prévisionnel, nous avons préféré une présentation des réalisations à savoir le compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La section de fonctionnement

a) *Généralités*

Elle permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population. Elles représentent 158 915,16 € pour 2018 auxquelles il convient d'ajouter l'excédent de l'année précédente à savoir 40 919,41€

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 111 583,26€

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour 2018, cet autofinancement est de 47 331,90 € (auquel on peut ajouter l'excédent de l'année précédente à savoir 40 919,41€)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux : 64 788,69 €

Les dotations versées par l'Etat : 37 233,42 €

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population et les produits du domaine : 45 057,43 € :



La section de fonctionnement

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	36 641,93 €	Excédent brut reporté	40 919,41 €
Dépenses de personnel	45 868,60 €	Recettes des services	18 085,93 €
		Impôts et taxes	64 788,69 €
Dépenses financières	1 172,49 €	Dotations et participations de l'état	37 233,42 €
Dépenses exceptionnelles	1 000,00 €	Autres recettes de gestion courante (loyers des logements communaux et terrains)	27 075,50 €
Autres dépenses	20 160,24 €	Recettes exceptionnelles	2 100,01 €
Reversements de fiscalité	6 740,00 €	Recettes financières	
		Autres recettes (de l'Etat pour emploi aidé)	9 631,61 €
Total dépenses réelles	**111 583,26 €**	Total recettes réelles	**199 834,57 €**
		Autofinancement dégagé pour 2018 (excédent)	***88 251,31 €***

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017:

- *concernant les ménages*

. Taxe d'habitation 16,13 %

. Taxe foncière sur le bâti : 10,08 %

. Taxe foncière sur le non bâti 36,72 %

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 37 233,42 € soit une baisse de % par rapport à l'an passé.

La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, …

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : 74 186,83 €

- en recettes : 60 460,54 € auxquels se rajoutent 73 357,06 € d'excédent d'investissement de l'année précédente

Le résultat global pour l'année 2018 représente donc un excédent de 147 882,08 €

La section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	5 775,71 €		
Travaux de bâtiments	60 686,74 €	Excédent d'investissement de 2017	73 357,06 €
Travaux de voirie	2 614,80 €	Affectation de l'excédent de fonctionnement de 2017	30 610,84 €
Matériel, outillage et mobilier	3 483,99 €	Recette diverse	458,42 €
Forêt communale	1 625,59 €	Subventions sur travaux de bâtiments	29 391,28 €
Total des dépenses	**74 186,83 €**	Total des recettes	**133 817,60 €**
		Résultat d'investissement : excédent de	***59 630,77 €***

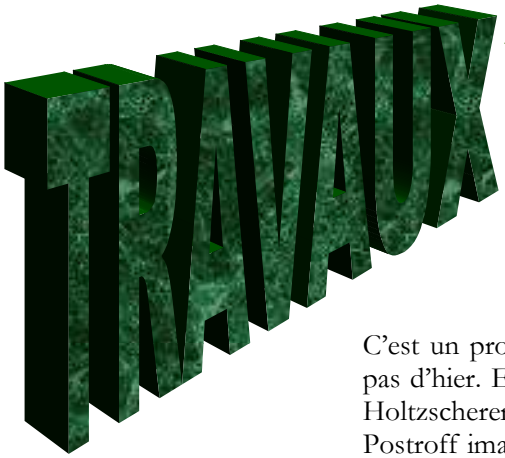

L'emblème du village en grandeur nature

C'est un projet qui ne date pas d'hier. En effet, Ernest Holtzscherer, maire de Postroff imagine depuis un moment comment représenter l'emblème du village en grandeur nature afin de pouvoir l'installer à l'une des entrées de la commune.

Les habitants de Postroff sont surnommés "Isbäre" (les ours blancs). Selon l'une des légendes il parait qu'ils auraient confondu une vulgaire chèvre avec un ours blanc sensé semer la terreur dans le village !

Vous trouverez un montage vidéo sur postroff.free.fr

Il y a deux ans, alors qu'il nettoyait une parcelle communale en bordure de rivière, il repéra un noyer dont le tronc paraissait parfaitement convenir à la sculpture d'un ours dressé sur ses pattes arrières.



Malheureusement, l'arbre s'est fendu en son milieu ce qui le rendit inutilisable pour cette utilisation.

C'est alors qu'avec l'aide de la scierie Lehé de Postroff, il entreprit de confectionner les bancs dont l'un est installé en surplomb de la vallée de l'Isch en approchant du village.

Cela étant, il ne s'est pas avoué vaincu et au détour d'une rencontre avec son ami Christian Will de Wolfskirchen, celui-ci lui suggère de réaliser l'emblème du village en grès des Vosges et propose même de se charger du façonnage et offre de réaliser une maquette en vue de présenter le projet au conseil municipal pour recueillir son avis.

Cette sculpture a nécessité de longues heures de travail









Une inauguration sous le soleil

Les conseillers ont tout de suite été enthousiastes quant à ce projet et c'est ainsi qu'après que l'entreprise Schneider Georges de Bust ait livré le bloc à tailler à Wolfskirchen, Christian WILL s'est attelé à la tâche pendant les mois d'été avec talent et opiniâtreté.



La magnifique réalisation a ensuite été inaugurée le 20 octobre sous un soleil radieux en présence d'une assistance nombreuse constituée des enfants des écoles, de la population, des maires de l'ancien canton de Fénétrange, le tout, agrémenté d'une très belle prestation des « joyeux choristes ».

Un moment mémorable.



Les écoliers et leur encadrement ont largement contribué à la réussite de cette fête avec leur chanson « revisitée ».



Beaucoup de maires de l'ancien canton de Fénétrange avaient fait le déplacement .

Des investissements à la maison de l'école



Après des travaux de réhabilitation de l'intérieur du logement communal, il était nécessaire de réaliser des travaux à l'extérieur et en particulier l'isolation des murs. Bien qu'un ravalement ait été fait il y a quelques années, une isolation extérieure du bâtiment a été mise en place par une entreprise. la porte de garage et la rampe d'accès ont été remplacées.





Le reste des travaux ont été réalisés par le maire et l'agent communal, notamment le crépissage de l'escalier, le prolongement de la toiture de la longueur d'une tuile pour le recouvrement de l'isolation, le prolongement de la gouttière ; le déplacement de ses écoulements, les peintures bois et béton sous toiture et le garage pour uniformiser la couleur, le tout, pour une belle économie.





Une cure de jouvence pour la salle des fêtes

Le maire et l'employé communal ont procédé à la réfection de la salle de motricité de l'école qui est aussi la salle des fêtes du village.

Cette réalisation en régie a aussi permis de faire une belle économie.





La réfection des vitraux de l'église protestante

Autre chantier réalisé en régie : la réfection des vitraux de l'église protestante.

Ils ont nécessité de nombreuses heures de travail car les cadres étaient vermoulus.

L'ensemble des fenêtres ont été décapées, poncées ; Les parties des bois vermoulus ont été remplacées et enfin toutes les fenêtres ont été recouvertes de trois couches de peinture pour prolonger leur durée.

L'entreprise KLEIN Alfred a procédé à la mise en place de survitrages afin de préserver les vitraux des intempéries pendant encore de longues années.



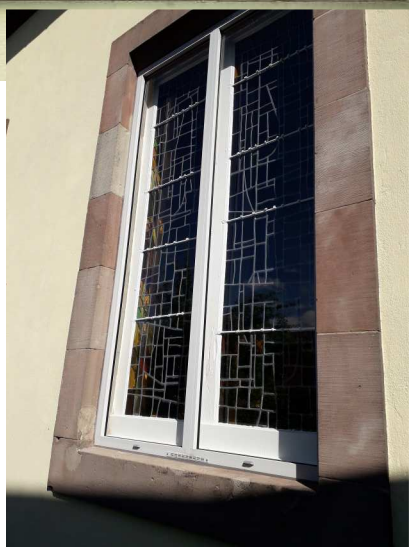



Les travaux ont été réalisés bénévolement pour le compte de la paroisse par M. le maire et ses deux fils.

Des arbres fruitiers

Cette initiative s'inscrit totalement dans une démarche de développement durable à l'époque où on prône le « manger 5 fruits et légumes par jour ».

Alors qu'il est de coutume de planter des arbres et haies d'ornementation le long des routes et chemins, à Postroff, on a décidé d'innover ou plutôt de renouer avec d'anciennes traditions.



En effet, ce sont bien des arbres fruitiers qui ont été plantés en bord de route vers Niederstinzel, le long du « Etzlerweg » et à l'arboretum. Autrefois, il était courant d'avoir des pommiers et autres pruniers le long des chemins et tout un chacun pouvait s'y servir lorsque venait la saison des récoltes.

Cette initiative s'inscrit totalement dans une démarche de développement durable à l'époque où on prône le « manger 5 fruits et légumes par jour ». Il faudra cependant patienter encore un peu avant la récolte, le temps au arbres de grandir un peu.



La réfection de la toiture de l'église catholique

Les paroissiens ayant mis en place les protection des tombes, l'entreprise chargée des travaux a réalisés les travaux sur le chœur.

Malheureusement, un terrible drame est venu endeuiller ce chantier. En effet, peu avant midi, le 19 septembre, un membre de l'équipe d e l'entreprise attelée à l'installation de l'échafaudage autour du clocher a fait une chute mortelle. Il s'agit de Julien ANDRE, neveu de l'entrepreneur.

Une plaque en son hommage a été installée sur les lieux du drame.

Il a été alors décidé d'un commun accord entre la municipalité et l'entreprise de suspendre le chantier provisoirement et jusqu'au printemps 2019.





Il est encore possible de verser un don de soutien pour ces travaux auprès de la Fondation du Patrimoine

https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-postroff

Avec le soutien du conseil départemental

Le 22 février dernier, le maire Ernest HOLTZSCHERER ainsi que son adjoint Alexandre HIRAULT ont reçu Christine Herzog Sénatrice de la Moselle et Bernard Simon Maire de Langatte, Conseillers Départementaux, pour la signature protocolaire de la convention « AMITER »qui détermine les modalités du partenariat financier 2015-2020 entre le Département de la Moselle et les collectivités qui réalisent des travaux subventionnés par ce dispositif.

Ainsi, le Conseil Départemental de la Moselle a accordé à la commune de Postroff, une Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires d'un montant de 20 000 € pour les travaux de réfection de la toiture de l'église catholique.



Un éclairage public moins énergivore

La labellisation « territoire à énergie positive et pour la croissance verte » (TEPCV) obtenue par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud en 2016 permet de financer des opérations d'investissements visant à agir pour l'environnement, dans une logique de développement durable. Or l'éclairage public représente une part importante de consommation d'électricité des communes. Ainsi, pour permettre aux communes de l'ex CCSMS de mener des opérations d'amélioration de leurs équipement en bénéficiant des aides liées au TEPCV, la CCSMS leur a proposé un programme groupé de travaux, qui comprend notamment le remplacement des lampes énergivores par des LEDs.

Autres investissements...

Du mobilier complémentaire d'occasion formé de tables et de chaises pour la salle des fêtes a été acquis auprès d'une association de gymnastique à un prix très avantageux.

L'équipement informatique de l'école a été remplacé et installé par Alexandre Hirault, adjoint au maire.

Au chapitre des projets pour 2019

La présence d'une marche pose encore problème en matière d'accessibilité aux PMR à l'école et à la mairie.

Les travaux de réfection de la toiture de l'église catholique vont bien entendu se poursuivre et s'achever.

Par ailleurs, la mise aux normes en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite de la mairie et de l'école et salle des fêtes devrait également être réalisée. Une réflexion quant à la manière de procéder de façon à s'intégrer au mieux à l'environnement reste à mener.

Installer une rampe pour si peu ?



629 randonneurs à la marche populaire

La 34e marche populaire de Postroff a de nouveau attiré de nombreux amateurs de marche et de course à pied

Organisée par l'association Enfants Espérance Brésil, cette marche populaire a connu cette année un léger recul du nombre de participants, avec 629 marcheurs contre près de 840 l'an dernier. Mais pour les organisateurs, ce nombre reste tout de même positif, d'autant plus que près de 350 repas ont également été servis à midi aux marcheurs ou à des habitants du secteur fidèles à ce rendez-vous qui permet de recueillir des fonds pour aider une école dans une favela brésilienne.



La trentaine de bénévoles mobilisée a assuré l'aiguillage des marcheurs, mais aussi la tenue du repas et des buvettes.

Les marcheurs ont eux profité de trois parcours essentiellement champêtres. Le début du parcours emmenait les participants sur les hauteurs du village en direction d'Eywiller avant de prendre la direction de la forêt de Wolfskirchen, puis de la vallée de l'Isch du côté de Baerendorf.

Les marcheurs les plus nombreux étaient ceux de Niederstinzel, suivis de ceux de Postroff puis de Baerendorf.

C'est la commune de Niederstinzel qui a été la plus représentée parmi les marcheurs





Présentation de l'association « Enfants, Espérance du Brésil »

« Pour attirer l'attention de vos lecteurs, insérez ici une phrase ou une citation intéressante tirée de l'article. »

Salvador de Bahia est une ville de 2 500 000 habitants située dans le Nord Est du Brésil, dont 80% de noirs et de métis.

500 000 habitants, soit 20% de la population, vivent dans une vingtaine de bidonvilles ou favelas.

C'est une rencontre improbable entre des personnes de l'Est de la France et une enseignante à l'Institut Français de Rio de Janeiro, Bernadette Marchand, qui a été à l'origine de ce lien entre notre région et le bidonville le plus important de la ville.

En 1985, Bernadette Marchand a crée en son sein une association à but non lucratif « Criança e familia » pour appuyer, encourager et développer des activités socio-éducatives, culturelles et de santé pour les familles les plus pauvres.

Aujourd'hui l'association a en charge 180 enfants de 0 à 5 ans, 200 enfants de 6 à 14 ans et 150 adolescents de 16 à 20 ans. Elle a développé un centre d'accueil de jeunes mamans et leurs bébés en situation de risques, un soutien scolaire, des formations professionnelles pour adolescents, une formation de base et des activités de socialisation pour adolescentes, une maison de santé, l'amélioration de l'habitat, l'accompagnement social et la formation des familles.

Les aides apportées par les pouvoirs publics représentent 10 % du budget nécessaire.

Les 90% restant proviennent de dons, principalement de l'association relais « Enfants, Espérance du Brésil » dont le siège est à Kerbach.

Enfants, Espérance du Brésil bénéficie de l'agrément permettant aux donateurs, particuliers ou entreprises, de bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 60% du montant des dons.

Enfants, Espérance du Brésil organise chaque année de nombreuses manifestations pour collecter des fonds grâce à un réseau de bénévoles. Ces fonds sont reversés intégralement à la structure brésilienne. Il n'y a donc aucun frais de fonctionnement.

Parmi ces manifestations, la vente de chocolats de Pâques, un marché de Noël, la vente de sapins de Noël, la vente d'huîtres, et bien d'autres encore…

Et la marche populaire IVV de POSTROFF qui attire chaque année environ 800 personnes. L'intégralité du bénéfice de la marche est envoyée directement au Brésil. L'association n'a aucun frais de fonctionnement.

Le budget de l'association est abondé environ pour moitié par les dons, l'autre moitié étant le bénéfice des différentes manifestations organisées durant l'année.

A L'ECOLE

Se déguiser sous le soleil

Les élèves des quatre classes du regroupement pédagogique intercommunal de Baerendorf-Kirrberg-Postroff ont fêté carnaval.

Ils ont profité d'une journée largement ensoleillée pour partir à l'assaut des rues printanières de Postroff à travers leur traditionnel défilé carnavalesque. Les habitants ont pu admirer la diversité des déguisements colorés…

Après avoir posé pour la photo souvenir, la joyeuse troupe grimée et maquillée à souhait s'est en effet élancée de maison en maison à travers les rues du village. Après le tour de la commune, tout ce petit monde costumé s'est retrouvé dans la salle de motricité où les attendaient des montagnes de crêpes confectionnées par les mamans.



Une rencontre à 100 à l'heure

Vendredi 13 avril, les élèves de la classe de GS-CP de Postroff ont accueilli les correspondants de Veckersviller pour fêter le 100e jour d'école.

Après avoir fait connaissance en se disant bonjour en moins de 100 secondes, ils ont construit le musée du 100 spécialement créé pour l'occasion. Par petits groupes, des défis de tous genres se sont multipliés sans relâche : culinaires (cuisiner trois gâteaux secs en forme de 100, réaliser une collection de 100 mini-croissants ou encore de 100 mini-crêpes), sportifs (se faire 100 passes en moins de 100 secondes, courir 100 secondes, courses de haies…), intellectuels (100 défis de calcul mental, 100 mots à écrire, 100 points à relier…) ou encore créatifs (construction de collections de 100 avec des LEGO, des perles, des pailles, des bonbons, et bricolage d'une couronne et d'une cravate pour l'occasion).



(Nul doute que chaque participant gardera un souvenir inoubliable de cet événement festif)

Au chevet de la planète

Des élèves enthousiastes face à la perspective d'apporter leur contribution à la protection de leur environnement

Récemment, les écoliers ont passé une journée au chevet de la planète Terre, à apprendre à devenir des citoyens responsables et respectueux de leur environnement.

Lundi 16 avril, les élèves de la petite section de maternelle au CE2 du regroupement pédagogique intercommunal de Baerendorf-Kirrberg-Postroff ont procédé au nettoyage de printemps d'une partie du ban communal des trois villages.

Quelques jours avant, les CM1-CM2 s'étaient occupés des berges des rivières Isch et Bruchbach, ramassant et repêchant ce que des personnes indélicates se permettent de jeter dans la nature. Dans leur démarche, ils étaient accompagnés par des parents d'élèves et des enseignants.

À midi, tous ces élèves se sont retrouvés autour d'un agréable barbecue à l'aire de jeux de Postroff, histoire de reprendre quelques forces après la « récolte » du matin qui a été en légère diminution par rapport aux années précédentes. Preuve peut-être que les efforts des écoliers commencent à porter leurs fruits…



En classe de mer

Les 18 élèves du CM1 et CM2 du regroupement pédagogique de Baerendorf-Kirrberg-Postroff ont passé une semaine en bordure de Méditerranée.

Les élèves, leur instituteur Patrick Bachmann et deux parents se sont rendus en avion dans le Sud. Logés près de Saint-Raphaël, ils ont profité d'une semaine d'initiation à la voile.

Les premières appréhensions chassées, les bambins se sont appliqués à acquérir les termes techniques, puis à expérimenter ces connaissances sur l'eau. Les petits mousses ont dû faire preuve de patience et de courage pour arriver aux premiers résultats.

Le groupe a découvert la faune et la flore méditerranéennes à travers des jeux de pistes sur le sentier des Douaniers ou au port des Issambres. Une activité pêche à pied et une séance de land-art le long de la plage ont également égayé le séjour.



ETAT CIVIL

Les grands anniversaires

HOLTZSCHERER née QUIRIN	Lydia	11/02/1929
WILHELM née BRIGEL	Charlotte	28/08/1929
GAUPP née GIESSINGER	Alice	20/10/1931
WOKAL née STUBER	Georgette	06/08/1935
HAUER née WOKAL	Liliane	11/05/1936
BRUA née EBERHARDT	Anny	09/05/1937
WILHELM née FIEGEL	Gabrielle	08/07/1938

Naissances

Romain HOLTZSCHERER, né à Saverne le 5 juin 2018, fils de Fabien HOLTZSCHERER et de Estelle KUBETAT

Honoré LAHM, né à Schiltigheim le 19 novembre 2018, fils de Yannick LAHM et de Céline WILHELM

Mariage

Christian NICOLA et Caroline HAFFEMAYER, mariés le 18 août 2018.

A cette occasion, Monsieur le Maire de Postroff a également célébré le baptême républicain de leurs jumeaux Cloé et Alain.



Décès

Julien ANDRE, décédé le 19 septembre 2018 à l'âge de 37 ans

ACI DES 6 VILLAGES

ACI des 6 villages

Association Culturelle Intercommunale des 6 villages
Baerendorf, Goerlingen, Hellering-lès-Fénétrange, Hirschland, Kirrberg et Rauwiller
auxquels s'est associé **Postroff.**

L'Association fondée en 1989, a vocation à organiser des activités à caractère culturel en direction d'un public âgé de 4 à plus de 77 ans.



Petit pilote deviendra grand : baptême de l'air pour les enfants le dernier jour d'une semaine passée avec le club d'aéromodélisme de Diemeringen.

Bien implantée sur le territoire, cette association propose pendant les vacances scolaires (hiver, printemps, été) des centres de loisirs aux multiples rebondissements, sans compter des mercredis récréatifs ô combien fascinants. Les projets sont mûrement réfléchis par une équipe dynamique, motivée et soudée. Chaque saison apporte son lot de mystères et les enfants, de près comme de loin, apprécient toujours autant les projets innovants porteurs de sens, leur permettant l'amusement, le divertissement et la convivialité sans oublier l'imagination et la créativité.



Enfile tes baskets : semaine printanière basée sur le sport. De la capoeira avec le célèbre Dario Ensmsinger !



Et encore du sport avec le judo club de Diemeringen au gymnase intercommunal !

Geoffrey BERGMANN

Ldr conception

Amicale des donneurs de Sang Bénévoles.



Fénétrange – Niederstinzel – Postroff

Bilan des activités 2018, l'association a permis de *collecter 162 dons* (9 premiers dons).

Fénétrange 05/01/18 : **62 donneurs**
Postroff 18/05/18 : **54 donneurs**
Niederstinzel 19/10/18 **: 46 donneurs**



COLLECTE : 2019

Niederstinzel 04 janvier 2019
Wolfskirchen 17 mai 2019
Niederstinzel 18 octobre 2019

L'année 2018 s'est achevée avec un bilan de 162 dons, vous avez fortement contribué à ce résultat et je vous remercie chaleureusement.

Je vous encourage à persévérer dans cette continuité, et que le nombre de donneurs augmente lors des collectes

Chaque jour, 8800 dons de sang sont nécessaires en France donner son sang est un acte généreux, solidaire et responsable qui permet chaque année de soigner 500 000 malades.

Pour des raisons de sécurité, la collecte de Postroff a été supprimée par l'E F S, à partir de cette année elle se déroulera à Wolfskirchen au mois de mai

Je remercie la population pour leur accueil et leur générosité lors de la vente des calendriers. La commune pour la mise à disposition des locaux pour les collectes

Le comité s'associe à moi pour vous adresser nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2019, pour vous et vos proches

Le Président,
Dany KLEIN







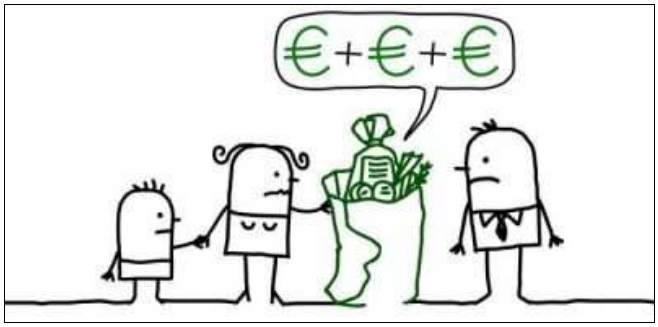

ASTUCE n°1 : anticiper les courses

Faire des menus pour la semaine et une liste de courses adaptée afin de gagner du temps dans les magasins et d'éviter les achats superflus (par exemple, cela évite d'acheter trop de desserts, tels que les fruits et yaourts par rapport à leur date de péremption).

À ne pas faire : partir à jeun et avec les enfants, c'est la meilleure façon de succomber à des tentations souvent caloriques.

Astuces : manger ou boire un verre de jus de fruits avant de faire les courses pour éviter la fringale.

ASTUCE n°2 : rentabiliser ses achats

Acheter en plus grande quantité, cela permettra de préparer deux repas en une seule fois.

Pensez à congeler ou à cuire le poisson et la viande, que vous ne consommerez pas dans un délai court (2-3 jours), juste après vos courses, tant qu'ils sont bien frais.

ASTUCE n°3 : acheter le fondamental

Les indispensables du frigo : laitages pour le petit-déjeuner, les desserts, des oeufs (pour les omelettes ou des crêpes…), quelques sachets de produits surgelés (légumes, viande, poisson…).

Les indispensables des placards : huiles, vinaigre, épices pour assaisonner, des féculents, légumes secs, conserves comme base de plats complets.

Les produits de saison : plus savoureux, car cueillis à maturité.

Pensez aussi au compostage

COMMUNE DE POSTROFF

21 rue principale
57930 POSTROFF
A

Téléphone : 03 87 07 64 62
Messagerie : mairie.postroff@gmail.com

PERMANENCES :

Mardi de 19h30 à 20h30 (présence de M. le maire

Jeudi de 9h à 11h



Retrouvez-nous sur le web :
postroff.free.fr

ADRESSES UTILES

ZAC des Terrasses de la Sarre
3, Terrasse Normandie
BP 50157
57403 SARREBOURG Cedex
Tél : 03.87.03.05.16

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud CCSMS

Président: Roland KLEIN
Directeur Général des Services: Philippe MORAND

Ouverture déchèterie Berthelming
le lundi de 9h à 12h
le mercredi de 14 à 18h*
le jeudi de 14 à 18h*
le samedi de 9à12h et de 13 à 18h*
**Fermeture à 17h en période d'hiver*

Pôle Déchets Pays de Sarrebourg

ZAC des Terrasses de la Sarre
Terrasse Normandie
CS 70150
57403 SARREBOURG Cedex
Tél : 0800 807 018
Gratuit depuis poste fixe

Tél: 03.87.23.72.00

TRESOR PUBLIC
12, rue de Lunéville
57400 SARREBOURG

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
8h30 à 11h45
lundi, mercredi & jeudi :
13h15 à 16h

Receveur Municipal:
Mr Jean Pierre ROY

Pour le prélèvement automatique:
*de l'impôt sur le revenu
*des taxes locales
*Facture eau du SEB
*redevance OM



UNE BANQUE SANS ACTIONNAIRES, N'A QUE SES CLIENTS À SATISFAIRE.

Au Crédit Mutuel, les conseillers ne sont pas commissionnés sur les produits et services qu'ils recommandent. Nos clients ont ainsi la garantie que seul leur intérêt est privilégié et qu'ils sont accompagnés avec des réponses adaptées à chaque étape de leur vie.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

Étangs et Deux Provinces
1 rue du Maréchal Leclerc - 57930 Fénétrange
1 route de Fénétrange – 57400 Sarraltroff
9 rue de Sarrebourg – 57400 Langatte

Le Crédit Mutuel, banque coopérative appartient à ses 7,8 millions de clients-sociétaires.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.